

Direction Générale des Services
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Affaire suivie par : Aurélie LAGNEL

Téléphone : 01 69 47 90 15
Email : sagj@univ-evry.fr

DECISION

du 25 novembre 2022 portant proclamation des résultats des élections des membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Date d'application : 25 novembre 2022

Le Président de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

Vu le code de l'éducation, et en particulier les articles D719-7 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, et en particulier les articles 16, 24, 27, 41 et suivants ;
Vu l'arrêté DGS/2018/240/A du 16 novembre 2018 de proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche ;
Vu l'arrêté DGS/2018/239/A du 16 novembre 2018 de proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
Vu l'arrêté DGS/2018/238/A du 16 novembre 2018 de proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration ;
Vu la décision DAJI/2022/130/D du 29 septembre 2022 d'organisation des élections des membres du Conseil d'Administration, de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche ;
Vu la décision DAJI/2022/147/D du 14 novembre 2022 portant modification de la décision du 29 septembre 2022 d'organisation des élections des membres du Conseil d'Administration, de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche ;
Vu la décision DAJI/2022/149/D du 18 novembre 2022 portant composition des bureaux de vote pour les élections des membres du Conseil d'Administration, de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement dressés en séance publique le 24 novembre 2022.

DECIDE

Article 1 : Résultats de l'élection des représentants à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

I. Résultats du scrutin

Le mode de scrutin est un scrutin de liste à un tour sans panachage, avec répartition proportionnelle, les sièges restants à pourvoir étant attribués au plus fort reste.

• **Collège A des professeurs et personnels assimilés – circonscription 1 : 3 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $66/3 = 22$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
91	68	2	66	EURECA	31	1	0,40	1	2
				IMAGINER ET AGIR	27	1	0,22	0	1
				UEVE EN ACTION	8	0	0,36	0	0

• **Collège A des professeurs et personnels assimilés – circonscription 2 : 4 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $34/4 = 8,5$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
42	34	0	34	EURECA	4	0	0,47	0	0
				IMAGINER ET AGIR	26	3	0,05	0	3
				UEVE EN ACTION	4	0	0,47	0	1

L'article L719-1 du code de l'éducation prévoit en son sixième alinéa :

« Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus. »

Les listes EURECA et UEVE EN ACTION ont toutes les deux le même reste et le même nombre de suffrages. La candidate de la liste présentée par UEVE en ACTION étant plus jeune que le candidat présenté par la liste EURECA, le siège est attribué à la liste UEVE en ACTION.

- Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés – circonscription 1 : 3 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient : $168/3 = 56$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
273	170	2	168	EURECA	71	1	0,26	0	1
				IMAGINER ET AGIR	57	1	0,01	0	1
				UEVE EN ACTION	40	0	0,71	1	1

- Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés – circonscription 2 : 4 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient : $130/4 = 32,5$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
218	132	2	130	EURECA	51	1	0,56	1	2
				IMAGINER ET AGIR	65	2	0	0	2
				UEVE EN ACTION	14	0	0,43	0	0

- **Collège C des personnels BIATSS : 4 sièges**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral.

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) $342/4 = 85,5$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
627	352	10	342	EURECA	125	1	0,46	1	2
				IMAGINER ET AGIR	108	1	0,26	0	1
				UEVE EN ACTION	36	0	0,42	0	0
				SNASUB -FSU	73	0	0,85	1	1

- Collège D des usagers – circonscription 1 : 5 sièges titulaires et 5 sièges suppléants**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $546/5 = 109,2$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
4146	583	37	546	UNEF ET ASSOCIATIONS ETUDIANTES	546	5	0	0	5

- Collège D des usagers – circonscription 2 : 9 sièges titulaires et 9 sièges suppléants**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral. Le quotient électoral est le nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

Quotient électoral : $640/9 = 71,11$

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Élus
5722	771	131	640	UNEF et associations étudiantes	640	9	0	0	9

II. Proclamation des résultats à l'élection des représentants à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège A des professeurs et personnels assimilés – circonscription 1 à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :
 - Abdelghani SGHIR
 - Fariza TAHI
 - Bénédicte STURBOIS

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège A des professeurs et personnels assimilés – circonscription 2 à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :
 - Dimitri HOUTCIEFF
 - Liliana MITKOVA
 - Emmanuel QUENSON
 - Réjane VALLEE

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés – circonscription 1 à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :
 - Hicham HADJ ABDELKADER
 - Emmanuelle LEON
 - Bertrand SOUAL

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés – circonscription 2 à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :
 - Federica MASE
 - Abdeljaoued KACEM
 - Florent LE BOT
 - Caroline LACROIX

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège C des personnels BIATSS à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire:
 - Sandrine BOSSARD
 - Fabrice WALLOT
 - Albert CASSOLY
 - Olivier BRESSON
- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège D des usagers – circonscription 1 à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire:

Titulaires :

Sylvain BOURGEON
Aïchata TAMBADOU
Rémy VINCENT
Ludivine LE MARCHANDEL
Rayan PINTURAUD

Suppléants :

Mareme SARR
Rida MOUSSAKHIR
Mélissa BAS
Aghiles REKIK
Sara SALAMAT

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège D des usagers – circonscription 2 à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire:

Titulaires :

Oriana BOURRAS
Mouhammad MBAYE
Carlie GINTER
Younes MALAHIEUDE
Léa RATTI
Mathéo DAMIETTE
Deniz AKDOGAN
Valentin ELSSASS
Tabatha LAMBERT-SUPPER

Suppléants :

Lucas MOULERICHE
Victoria TOCANCIPA
Oussama LAIREDJ
Lauriane GONTHIER
Nhât - An LÊ
Siham ZAFFANE
Baptiste GRONDARD
Lilas BENNADJEMA
Théo DAUVIN DEDISE

Article 2 : Proclamation des r sultats

Les r sultats ci-dessus proclam s seront affich s le 25 novembre 2022 sur les sites de l'universit .



Patrick CURMI

**Pr sident de l'Universit  d'Evry-Val-
d'Essonne**

